

No. 391

**UNITED STATES OF AMERICA
and
HAITI**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to
Haitian finances. Washington, 17 and 21 September
1942**

Official text: English.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 24 janvier 1952.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
HAÏTI**

**Échange de notes constituant un accord relatif aux finances
haïtiennes. Washington, 17 et 21 septembre 1942**

Texte officiel anglais.

Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 24 janvier 1952.

No. 391. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND HAITI RELATING TO HAITIAN FINANCES. WASHINGTON, 17 AND 21 SEPTEMBER 1942

I

The Haitian Minister to the Secretary of State

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
WASHINGTON

September 17, 1942

Mr. Secretary :

I have the honor, upon the instructions of my Government, to inform Your Excellency that the Government of the Republic of Haiti desires to arrange for a credit not to exceed \$500,000 from the Export-Import Bank of Washington. The advances under this credit are to be made to the National Bank of the Republic of Haiti and will bear the unconditional guarantee of the Government of the Republic of Haiti.

In this connection I refer to Article VII, paragraph 2 of the Executive Agreement between our two countries signed at Port-au-Prince on September 13, 1941,² and I should be glad if Your Excellency would confirm the understanding of my Government that no objection is entertained by the Government of the United States to the proposed credit.

Please accept, Mr. Secretary, the renewed assurances of my highest consideration.

Fernand DENNIS

The Honorable Cordell Hull
Secretary of State
Washington D. C.

¹ Came into force on 21 September 1942 by the exchange of the said notes.

² United Nations, *Treaty Series*, Vol. 103, p. 141.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

N^o 391. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET HAÏTI RELATIF AUX FINANCES HAÏTIENNES. WASHINGTON, 17 ET 21 SEPTEMBRE 1942

I

Le Ministre d'Haïti à Washington au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
WASHINGTON

Le 17 septembre 1942

Monsieur le Secrétaire d'État,

Sur les instructions de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement de la République d'Haïti désire négocier avec l'Export-Import Bank de Washington l'ouverture d'un crédit dont le montant ne dépassera pas 500.000 dollars. Les avances imputables sur ledit crédit seront faites à la Banque Nationale de la République d'Haïti et bénéficieront d'une garantie sans réserve de la part du Gouvernement de la République d'Haïti.

Je me réfère à ce sujet au paragraphe 2 de l'article VII de l'Accord exécutif¹ conclu entre nos deux pays et signé à Port-au-Prince le 13 septembre 1941 et je serais heureux si Votre Excellence voulait bien confirmer à mon Gouvernement qu'il peut considérer que le Gouvernement des États-Unis ne voit aucune objection à l'ouverture du crédit envisagée.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Fernand DENNIS

Son Excellence Monsieur Cordell Hull
Secrétaire d'État
Washington, D.C.

¹ Entré en vigueur le 21 septembre 1942 par l'échange desdites notes.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 103, p. 141.

II

The Secretary of State to the Haitian Minister

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

September 21, 1942

Sir :

I have the honor to acknowledge the receipt of your note of September 17, 1942 with reference to the arrangements which your Government is making with the Export-Import Bank of Washington, for a credit not to exceed \$500,000. By this arrangement the credit would be extended by the Export-Import Bank of Washington to the National Bank of the Republic of Haiti, and will bear the unconditional guarantee of the Government of the Republic of Haiti.

With respect to your reference to Article VII, paragraph 2 of the Executive Agreement of September 13, 1941 between the United States and Haiti, I take pleasure in informing you that the Government of the United States is agreeable to this transaction and to the increase in the public debt of the Republic of Haiti by the amount and in the manner indicated.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

Cordell HULL

The Honorable Fernand Dennis
Minister of Haiti

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au Ministre d'Haïti à Washington

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 21 septembre 1942

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 17 septembre 1942, relative aux arrangements que votre Gouvernement négocie avec l'Export-Import Bank de Washington, en vue de l'ouverture d'un crédit dont le montant ne dépassera pas 500.000 dollars. En vertu de ces arrangements, l'Export-Import Bank de Washington ouvrirait à la Banque Nationale de la République d'Haïti un crédit que le Gouvernement de la République d'Haïti ferait bénéficier d'une garantie sans réserve.

En ce qui concerne la mention que vous faites du paragraphe 2 de l'article VII de l'Accord exécutif conclu le 13 septembre 1941 entre les États-Unis et Haïti, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le Gouvernement des États-Unis donne son agrément à l'opération envisagée ainsi qu'à une augmentation de la dette publique de la République d'Haïti à concurrence du montant indiqué et selon les modalités prévues.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Cordell HULL

L'Honorable Fernand Dennis
Ministre d'Haïti

